

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 035 du 29 novembre 2011 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est (CRNA/SE) (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1133524S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment ses articles 15 et 17 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile, notamment son article 4 ;

Vu la décision n° 34/CRNA.SE/SA du 15 novembre 2011 fixant la nouvelle répartition des sièges au sein du comité technique spécial du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est ;

Vu la circulaire d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques ;

Vu les propositions des organisations syndicales,

Décide :

La composition du comité technique spécial du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est est fixée comme suit :

Article 1^{er}

Mme Isabelle MONNIER, IPEF/C, chef du CRNA/Sud-Est.

M. Gilles RAYMOND, conseiller d'administration, chef du service administratif du CRNA/Sud-Est.

Article 2

Sont désignés en qualité de membres représentant les personnels :

Par l'UNSA

Titulaires

M. Nicolas HURON, ICNA/D.

M. Jérôme LOUBERE, ICNA/C.

M. Guillaume ROSSO, ICNA/P.

Mme Patricia MARGERIT, ICNA/C.

M. Patrice DELAIRE, IESSA/D.

M. Dominique GADEAU, IESSA/D.

Suppléants

M. Olivier WALLON, TSEEAC/Exc.
M. Guillaume CARRIERE, ICNA/P.
M. Yann MANGIN, ICNA/D.
M. Alexandre HATTAT, ICNA/P.
Mme Stéphanie CHEVRIER, ICNA/D.
M. Jacques BLONDEAU, IESEA/D.

Par le SNCTA

Titulaires

Mme Cécile CHATEAUMINOIS, ICNA/D.
M. Jérôme LAUTRETTE, ICNA/P.

Suppléants

M. Lionel FERRE, ICNA/C.
M. Gilles MOSSE, ICNA/D.

Par la CGT

Titulaires

M. Pascal DE WEVER, IESEA/D.
M. Patrick MAZEROLLE, ICNA/C.

Suppléants

Mme Dominique VIAL, ADAAC/P2.
Pierrick VIEL, ICNA/D.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 29 novembre 2011.

I. MONNIER